



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 décembre 2024

### DOSSIER N° 2024-63 : AVENANT N°2 AU CONTRAT AVEC API RESTAURATION POUR LA CANTINE SCOLAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le trois décembre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-sept novembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :</b> 19	
<b>VOTANTS :</b> 19	
<b>PRESENTS :</b> 12	BOULINEAU Christophe, DAURE Nicolas, DROCOURT Angélique, FRONTEAU Joris, GALIAY Jean-Sébastien, LAFARGUE Claudine, LAGARRIGUE Pierre, LIGONNIERE Vincent, MARTINIE Laurent, NAUSSAC Frédérique, PERONNET Odile, VILLEMUR Frédéric
<b>ABSENTS :</b> 7	BANULS Cédric : procuration à LAGARRIGUE Pierre BELMONTE José : procuration à PERONNET Odile BENAZET Nadine : procuration à GALIAY Jean-Sébastien BOST Romain : procuration à MARTINIE Laurent CAPOUL Sabine : procuration à LAFARGUE Claudine DUTREICH Nicole : procuration à DROCOURT Angélique TORILLON Martine : procuration à BOULINEAU Christophe



**SECRETAIRE DE SEANCE :** Odile PERONNET

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la Mairie du Fousseret avait sélectionné la société API Restauration dans le cadre d'un appel public à concurrence pour la gestion déléguée de la cantine scolaire : délibération n°2020-22 du 23 juin 2020. Un premier avenant avait été conclu dans le courant de l'année scolaire 2021/2022 pour adapter les termes contractuels suivant le premier bilan chiffré fourni par l'entreprise, avenant reconductible à deux reprises : délibération n°2021-66 du 14 décembre 2021.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune doit conclure un second avenant pour l'année scolaire 2024/2025, sur la base des tarifs déjà validés par le Conseil municipal : délibération 2024-32 du 2 juillet 2024. Le projet est annexé à la présente.

### LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

**ARTICLE 1 :** de valider le projet d'avenant n°2 à conclure avec API Restauration pour l'année scolaire 2024/2025,

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer et à le mettre en œuvre,

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 - Téléphone : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

MAIRIE DU FOUSSERET / Tel : 05 61 98 50 10 / Fax : 05 61 98 59 90

dgs@mairie-lefousseret.fr

Page 1 sur 2

**ARTICLE 3 :** de transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 3 décembre 2024.

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 - Téléphone : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

MAIRIE DU FOUSSERET / Tel : 05 61 98 50 10 / Fax : 05 61 98 59 90

dgs@mairie-lefousseret.fr

Page 2 sur 2

## AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE LA RESTAURATION SCOLAIRE NOTIFIÉ LE 25 JUIN 2020

---

### ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

#### Mairie

dont le siège social est située 1 rue de la Tour – 31430 LE FOUSSERET

Représenté par Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire,

dûment habilités à l'effet des présentes,

Ci après dénommé par le « Client »

D'une part,

### ET :

#### API RESTAURATION

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 000 000 €, dont le siège social est situé à MONS-EN-BAROEUL (59370), 384 rue du Général de Gaulle – BP 85, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 477 181 010,

Représentée aux présentes par Monsieur LE QUELLEC Philippe, Directeur Régional dûment habilité(e) aux fins des présentes dont l'agence Midi Pyrénées est située 4 Rue du professeur Vellas, Bat 10 – 31000 TOULOUSE

Ci après dénommée par le « Prestataire »

D'autre part,

Ci-après désignées individuellement par la « Partie » et collectivement par les « Parties »,



Avenant N° 2 Mairie LE FOUSSERET - 31 Août 24



## **IL EST RAPPELE QUI SUIT :**

Par un notification de marché en date du 25 juin 2020, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2020, suivi de l'avenant numéro 1 en date du 28 février 2022, le CLIENT a confié au PRESTATAIRE la mission de fournir les prestations de restauration en production directe sur site et prise en charge des approvisionnements pour le service de centre scolaire de la commune du Fousseret.

## **PREAMBULE**

Le Client et le Prestataire ont défini de nouvelles conditions d'exploitation du restaurant scolaire. Ce présent avenant a pour objectif de :

- Définir le nombre de repas annuels et les nouveaux prix de vente.
- De prolonger le contrat jusqu'au 31 août 2025.

Les parties se sont rapprochées pour convenir ce qui suit :

## **ARTICLE 1 – PRIX DES PRESTATIONS**

Le Client et le Prestataire ont défini une nouvelle base contractuelle de 26000 repas par an

Les nouveaux tarifs, applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024, sont les suivants

REPAS	Maternelles	Primaires	Adultes
PRIX HT	3.07 €	3.32 €	3.61 €
PRIX TTC	3.24 €	3.51 €	3.81 €

## **ARTICLE 2 – FORMULE D'INDEXATION**

Le CLIENT et le PRESTATAIRE ont défini une formule d'indexation de repas :

$$P = P_o \times (0,50 \text{ PA/PA}_o + 0,50 \text{ S/So})$$

P = Prix révisé

P<sub>o</sub> = Prix en vigueur avant révision

PA<sub>o</sub> = Indices des prix de production des services français aux entreprises françaises (BtoB) – CPF 56.29.1 – Services de restauration collective sous contrat – « Prix à la production » ref N°10546413  
Cet indice est celui publié à la date de prise d'effet du contrat

PA = valeur de l'indice « Prix de production » lors de la dernière revalorisation soit 104.30 au 2eme Trimestre 2021

So = Indice des taux de salaire horaire des ouvriers - Hébergement et restauration (NAF rév. 2, niveau A17 IZ) - Base 100 au T2 2017 ref N°10562751

Cet indice est celui publié à la date de prise d'effet du contrat

S = valeur de l'indice « Indice des taux de salaire horaire des ouvriers - Hébergement et restauration » soit 104.90 au 2eme trimestre 2021

**Avenant N° 2 Mairie LE FOUSSERET - 31 Août 24**



### **ARTICLE 3 – DUREE DU CONTRAT**

Le présent avenant est établi jusqu'au 31 août 2025.

Le Contrat pourra être résilié par l'une ou par l'autre des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis de trois (3) mois.

### **ARTICLE 4 – DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Cet avenant entré en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2024

### **ARTICLE 5 – PORTÉE DE L'AVENANT**

Toutes les stipulations du contrat précité y afférent restent en vigueur tant qu'elles ne sont pas modifiées ou annulées par les présentes.

Fait à Toulouse,  
Le 31 août 2024

#### **LE CLIENT**

Monsieur Pierre LAGARRIGUE

Maire

#### **LE PRESTATAIRE**

Monsieur Philippe LE QUELLEC

Directeur Régional

---

**Avenant N° 2 Mairie LE FOUSSERET - 31 Août 24**



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 - Téléphone : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

MAIRIE DU FOUSSERET / Tel : 05 61 98 50 10 / Fax : 05 61 98 59 90

[dgs@mairie-lefousseret.fr](mailto:dgs@mairie-lefousseret.fr)

Page 5 sur 2